

CONVOCATION DU 24 AOUT 2022 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2022

Convocation en date du 24 Août 2022, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi 29 Août 2022, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 Juillet 2022.

- 1) Décisions Modificatives 2022
- 2) Maitrise d'œuvre déversoir d'orage
- 3) Tarif Cantine 2022/2023
- 4) Rentrée Scolaire 2022/2023
- 5) Questions diverses

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 24 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois d'Août à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs DALVERNY Jérôme, ALLEGRE Guillaume, CONDOR Alain, BELABED Hakim, VALETTE Alain, FERMENT Bernard, SABATIER Gilles, LEJEUNE Arnaud.

Mesdames TERME Annie, THEROND Marie-Josée, NEYRAND COUDENE Evelyne, BENOIT Corine, HENNACHE Marie Hélène formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusée : Madame DUCLAUX Marie-Christine,

Absent :

Procuration : Madame BOUCHEREAU Morgane procuration à Monsieur LEJEUNE Arnaud.

Secrétaire de séance : Madame HENNACHE Marie Hélène.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

DECISION MODIFICATIVE 2022 :

Budget Principal 16100 :

D 022 : Dépenses imprévues : - 1960.00 euros

D 66111 : Charges financières : + 1960.00 euros

D 2315 : Immobilisation en cours : - 23 490.00 euros

D 1641 : Emprunts en cours : + 10 540.00 euros

D 168758 : Dettes autre groupement : + 4 860.00 euros

D 2184 : Mobilier : + 4230.00 euros

D 2188 : Autre immo corporelles : + 3860.00 euros

D 042 : Opération d'ordre : + 389.06 euros

R 040 : Opération d'ordre : - 389.06 euros

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

MAITRISE D'ŒUVRE DEVERSOIR D'ORAGE :

Suite à l'analyse des dysfonctionnements et des mesures curatives sur le réseau d'assainissement collectif « quartier l'Hoste du Fau » ; le Maire propose la création d'un déversoir d'orage qui permettra de limiter le débit d'eau arrivant dans le regard R8. Un trop plein sera créé à l'intérieur de regard et canalisé jusqu'à un exutoire.

Le coût des travaux est estimé à 18 000.00 euros HT, soit une proposition d'honoraires pour la Maîtrise d'œuvre qui s'élève à 1350.00 euros HT.

Pour la réalisation de ces travaux, il sera nécessaire de réaliser un dossier au titre de la loi sur L'eau. Cette prestation s'élève forfaitairement à 3400.00 euros HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents, donne son accord au Bureau d'étude VRD Géo SIAPP - AUBENAS :

- Pour la réalisation du dossier de loi sur l'eau pour une prestation forfaitaire de 3400.00 euros HT
- Pour la Maitrise d'œuvre complète pour la création d'un déversoir d'orage au niveau de l'hoste du fau VC n°5, (travaux estimés à 18 000.00 euros HT) prestation de 1350.00 euros HT soit 7.5 % du montant estimé des travaux.

Et charge le Maire de :

- D'établir des dossiers de demande de subvention auprès de divers organismes – Agence de l'eau, le conseil départemental, l'état dans le cadre de la DETR et la DSIL,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif en cours
 - De signer tous les documents nécessaires à ces dossiers.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 :

Le Maire donne lecture du contrat de fourniture de repas livrés avec la société « Plein sud Restauration » en date du 28 avril 2022 ainsi que du mail en date du 25 Août 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le tarif suivant applicable à partir du 1^{er} septembre 2022 :

Repas servi à la cantine scolaire : 4.05 €

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

EVEIL MUSICAL SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES A L'ECOLE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre pour la prochaine année scolaire (2022/2023), le financement des séances de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école pour quatre classes.

Le coût est de 2 695.50 euros financé en totalité par la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis avec l'Association DEAMBULL – route de Jaujac – 07380 JAUJAC et de prévoir au budget primitif en cours les crédits nécessaires.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

RENTREE SOCLAIRE 2022/2023 :

Effectifs pour les quatre classes : 89 élèves + 2 élèves rentrée Toussaint

Divers petits travaux d'entretien réalisés par le personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Discussion sur le « quartier Champgontier – RD19 » suite à des courriers reçus par une habitante de Jaujac.
- Présentation des relevés des diverses sources et captage de la commune.
- Sortie du Mardi 13 septembre 2022 « Maison du Mineur/Col de Pendedis ».
- Résumé de la réunion du 26 Août 2022 avec la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans concernant le projet agricole communautaire.
- Association Déambull – Compte rendu de la réunion du 26 Août 2022 : Proposition de mettre en place le « projet d'activité associative » dans la salle voûtée de la Mairie.
- Présentation des chantiers qui vont être réalisés : Entretien Pont de Chassargues, Bi couche sur chemin rural « quartier La Roche ».
- Un point d'eau extérieur sera installé à l'aire de jeux.

Intervention de Monsieur HERACLE concernant les travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement collectif.

Intervention de Madame LADET concernant l'évacuation des eaux de pluie.

La séance est levée à 22 heures 00.